

Commune d'Ixelles
Service de l'Urbanisme
Monsieur Frédéric Latenre
Directeur adjoint de
l'Aménagement du territoire
Chaussée d'Ixelles, 168
B - 1050 BRUXELLES

Bruxelles, le 06/06/2025

N/Réf. : IXL20730_743_PU
Gest. : TS
V/Réf. : PU2025/184-195/44
Corr. : Francis Dusenge
NOVA : 09/PU/1983861

IXELLES. Rue Lens, 44
(= partiellement en zone de protection de l' Hôtel Solvay / zone tampon Unesco)
PERMIS D'URBANISME : isoler les deux murs d'héberge
Demande de la Commune du 21/05/2025

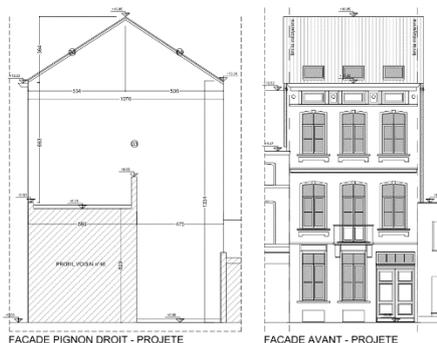
Avis de la CRMS

Monsieur le Directeur adjoint,

En réponse à votre courrier du 21/05/2025, nous vous communiquons l'avis émis par la CRMS en sa séance du 04/06/2025, concernant la demande sous rubrique.



Contexte patrimonial
(© BruGIS)



Élévation de la situation projetée
(documents extraits du dossier de demande)



Pignon latéral droit à isoler
(© Google Streetview)

L'isolation des deux murs d'héberge n'aura pas d'impact négatif sur les vues vers et depuis l'Hôtel Solvay classé, et n'appelle donc pas de remarques d'ordre patrimonial. La CRMS demande néanmoins de veiller à la qualité de la mise en œuvre ainsi qu'au traitement soigné des raccords entre la nouvelle isolation et la façade néoclassique de l'immeuble, ainsi qu'à l'utilisation d'une teinte neutre qui se fond dans le paysage urbain.

Veillez agréer, Monsieur le Directeur adjoint, l'expression de nos sentiments distingués.


A. AUTENNE
Secrétaire


S. VAN ACKE
Président